

## Fiche – Synthèse du Projet Mobilités 2020-2025-2030

**En France, toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU) dont les principes régissent l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement.**

A l'origine rendu obligatoire par la loi sur l'air de 1996, le Plan de Déplacements Urbains est un des outils, aux côtés des schémas Santé Environnement, Climat Air Energie, Plan de Protection de l'Atmosphère, qui doit contribuer, dans ses attendus spécifiques, à l'amélioration de la qualité de l'air.

La grande agglomération toulousaine, forte à ce jour de plus d'1 million d'habitants, dispose d'un PDU depuis 2001, révisé une première fois en 2012.

Le Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la grande agglomération toulousaine, est élaboré par le SMTC Tisséo.

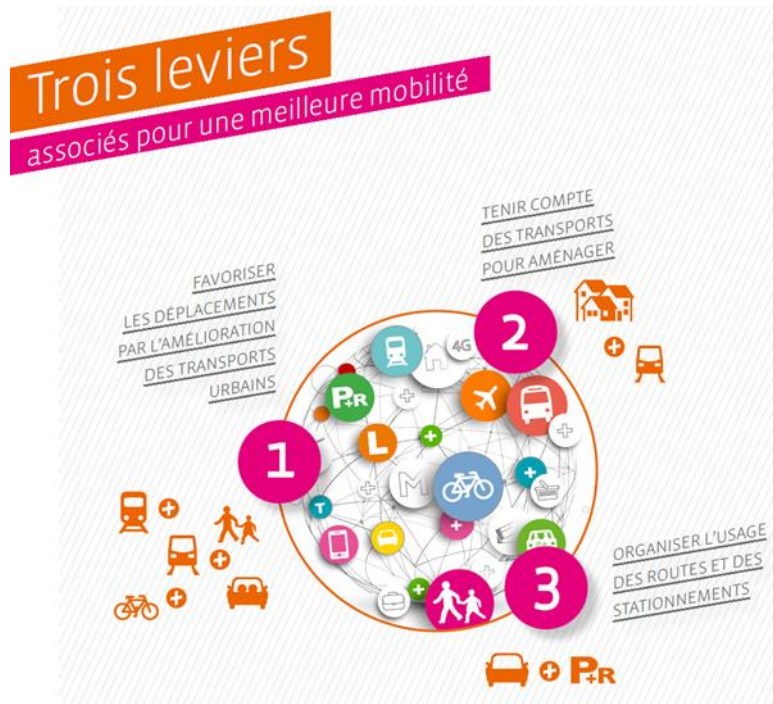
Ce document cadre, permettant de planifier les grandes infrastructures de transports, est réalisé collégialement entre le SMTC, les quatre intercommunalités membres (Toulouse Métropole, Muretain Agglo, le Sicoval, SITPRT) et les personnes publiques associées (Etat, Région Occitanie, Conseil Départemental de la Haute Garonne, les communes, les Chambres consulaires, SNCF...).

En février 2015, SMTC-Tisséo a décidé l'élaboration du Projet Mobilités 2020-2025-2030, valant révision du PDU actuel (2012). Il couvre un espace urbain et périurbain composé de 115 communes. Ainsi, le SMTC-Tisséo, compétent dans le domaine des transports en commun, se fait ambassadeur des politiques menées par les membres associés, compétents pour leur part dans le domaine des infrastructures routières, des lignes ferroviaires et routières de transport public, du déploiement du réseau cyclable, de l'accessibilité des cheminements piétons ou encore du stationnement, dont les projets sont intégrés, agrégés et mis en cohérence.

Le Projet Mobilités, porteur de la stratégie d'organisation de la mobilité dans la métropole toulousaine, permet de répondre aux besoins du territoire (500 000 nouveaux déplacements à satisfaire par jour à horizon 2025) selon les grands principes suivants :



Il s'appuie sur la complémentarité des modes, tous opérateurs confondus, afin d'alimenter les 3 leviers d'actions complémentaires retenus.



1. Une politique de **report modal** de la voiture en solo vers ses alternatives moins consommatrices d'espace, et donc plus capacitaires, à mettre en œuvre dès le court terme pour maintenir et consolider l'attractivité des centres et anticiper l'évolution de la demande dans l'agglomération.
2. Une **politique urbaine « renouvelée » autour d'un urbanisme raisonné**, où le développement de l'agglomération est privilégié dans des territoires urbains mixtes et densifiés, plus favorables aux modes alternatifs à la voiture, garantissant l'avenir de l'agglomération en limitant l'accroissement de la demande en déplacements individuels motorisés.
3. Une **organisation du réseau viaire** qui est optimisée et coordonnée avec le développement des autres modes de transports pour, in fine, mettre en œuvre une stratégie résolument multimodale qui non seulement s'adapte aux évolutions mais les anticipe aussi, y compris à court terme.

#### **Le Projet Mobilités fait l'objet depuis son projet de révision d'une concertation auprès du grand public.**

Une première concertation, sur 115 communes et 7 Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI - Toulouse Métropole, Muretain Agglo, Sicoval, SITPRT, Axe Sud, Coteaux de Bellevue, Saves et Aussonnelle), a eu lieu du **7 septembre au 2 octobre 2015** sous forme de 5 réunions publiques, 8 permanences, une exposition itinérante, un support de 4 pages diffusé dans toutes les boîtes aux lettres, un dossier de présentation du projet, une campagne de communication, un dispositif en presse locale, un dispositif internet pour informer et rediriger vers le site [smtc-tisseo.fr](http://smtc-tisseo.fr), un site d'information et de contribution et une visibilité sur le réseau Tisséo (métro, bus, stations, agences...).

Une deuxième phase de consultation du grand public sur ce même périmètre a eu lieu du **17 mai au 10 juin 2016**.

Les modalités ont été les suivantes : diffusion d'un support d'information, dispositif d'information au sein des supports des mairies et EPCI, dispositif presse et campagne médias, visibilité sur le réseau Tisséo (affichages...), dispositif numérique (plateforme de contributions, site [smtc-tisseo.fr](http://smtc-tisseo.fr), sites partenaires...) et dispositif de proximité (permanences, café métro...)

## Le Projet Mobilités fait également l'objet d'une concertation auprès des partenaires institutionnels.

Les PPA (Personnes Publiques Associées : Etat, Région Occitanie, Conseil Départemental de la Haute Garonne, les communes, les Chambres consulaires, SNCF...) ont été sollicitées en plusieurs temps :

- au sein de commissions thématiques (novembre et décembre 2015),
- au cours d'échanges bilatéraux (en continu),
- lors des commissions territoriales (mars et juin 2016),
- en commissions partenariales techniques et politiques (juin 2016),
- et prochainement, après arrêt du Projet Mobilités (automne 2016), lors de la phase de consultation obligatoire.

Les principales étapes du Projet Mobilités sont ci-dessous synthétisées, en perspective d'une enquête publique à l'été 2017 et d'une approbation du projet début 2018.

